

Ayant à l'esprit sa résolution 1988/22 du 26 mai 1988 sur l'établissement d'un système complet de présentation de rapports pour le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi,

Préoccupé par le peu de temps et de ressources dont la Commission et les gouvernements disposent pour préparer la session de 1990,

1. *Décide* que la trente-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra en 1990, durera dix jours, de sorte que la Commission puisse examiner et évaluer les progrès accomplis par les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dans l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme;

2. *Prie* le Secrétaire général de prévoir, dans la limite des ressources disponibles, des services d'interprétation supplémentaires pour permettre à la Commission de créer un organe subsidiaire pendant sa trente-quatrième session, afin d'utiliser au maximum le temps disponible;

3. *Décide* que la Commission examinera à sa trente-troisième session les préparatifs de l'examen et de l'évaluation de 1990 au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Suivi de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme";

4. *Décide également* que la documentation pour l'examen et l'évaluation de 1990 devrait être établie comme l'exige le système complet de présentation de rapports ébauché dans la résolution 1988/22 du Conseil et conformément à l'ordre du jour provisoire dont les points principaux figurent en annexe à la présente résolution;

5. *Engage* les gouvernements à donner des réponses de grande qualité au questionnaire sur lequel l'examen et l'évaluation seront basés;

6. *Propose* qu'une assistance soit mise à la disposition des gouvernements qui en feront la demande pour les aider à préparer les réponses au questionnaire;

7. *Demande* que les cinq commissions régionales organisent, dans la limite des ressources disponibles, des réunions régionales d'examen et d'évaluation pour préparer l'examen et l'évaluation à l'échelle mondiale;

8. *Invite* les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à communiquer, par écrit, leurs vues sur leur contribution à la session que la Commission tiendra en 1990 afin qu'elles puissent être présentées sous forme de synthèse à la Commission, lors de sa trente-troisième session;

9. *Recommande* que, en 1990, la Commission adresse à l'Assemblée générale une recommandation concernant la convocation d'une conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi.

15^e séance plénière
26 mai 1988

ANNEXE

Points principaux de l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session de la Commission de la condition de la femme

1. Questions de programmation et de coordination.
2. Thèmes prioritaires.
3. Examen et évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme :
 - a) Progrès à l'échelon national;
 - b) Progrès à l'échelon régional;
 - c) Progrès à l'échelon international;
 - d) Conclusions et recommandations.

1988/20. Les femmes et la paix en Amérique centrale

Le Conseil économique et social,

Rappelant que, lorsqu'elle a adopté les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix a reconnu que la femme devait participer pleinement à tous les efforts déployés pour renforcer et maintenir la paix et la sécurité internationales et pour promouvoir la coopération internationale³⁷,

Rappelant également que la Conférence mondiale a reconnu aussi que la situation de violence et de déstabilisation qui régnait en Amérique centrale faisait obstacle à l'accomplissement des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, qui sont indispensables à la promotion de la femme³⁸,

Prenant note de l'accord sur le "Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale"³⁹, signé à Guatemala le 7 août 1987 par les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua lors de la réunion au sommet Esquipulas II,

Reconnaissant la contribution utile du Groupe de Contadora et de son Groupe d'appui en faveur de la paix en Amérique centrale,

Convaincu que l'instauration de la paix, la réconciliation, le développement et la justice sociale dans la région, ainsi que l'exercice des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, revêtent une importance capitale pour les peuples d'Amérique centrale et notamment pour les femmes,

Considérant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 42/1 du 7 octobre 1987, a demandé au Secrétaire général d'élaborer un plan spécial de coopération pour l'Amérique centrale,

Soucieux de favoriser la participation active de la femme à la promotion de la paix et du développement en Amérique centrale,

1. *Exprime sa satisfaction* devant l'ardente volonté de paix manifestée par les présidents des pays d'Amé-

³⁷ Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), chap. I, sect. A, par. 240.

³⁸ *Ibid.*, par. 247.

³⁹ Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1987, document S/19085, annexe.

rique centrale lorsqu'ils ont signé l'accord sur le "Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale"

2. *Fait appel* aux présidents des pays d'Amérique centrale pour qu'ils poursuivent leurs efforts de paix communs en Amérique centrale, en particulier ceux qui visent la création du Parlement centraméricain, afin d'instaurer des conditions propices à la réalisation, dans la région, des objectifs des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, et demande à la communauté internationale d'appuyer ces efforts;

3. *Demande instamment* à tous les Etats d'appuyer les efforts de paix, en respectant pleinement les principes de l'autodétermination des peuples et de la non-intervention;

4. *Demande instamment également* à la communauté internationale de faire en sorte que les programmes de coopération technique, économique et financière destinés à la région tiennent compte des besoins et intérêts particuliers de la femme centraméricaine;

5. *Recommande* au Secrétaire général d'inclure dans le plan spécial de coopération pour l'Amérique centrale des activités spécifiques visant à la promotion de la femme dans la région;

6. *Exhorte* les gouvernements des pays d'Amérique centrale et des pays membres du Groupe de Contadora et de son Groupe d'appui à stimuler et à garantir la pleine participation de la femme à tous les niveaux à la recherche de la paix, du pluralisme, de la démocratie et du développement intégral de la région d'Amérique centrale;

7. *Prie instamment* les organisations féminines, nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, de participer au processus de paix et de développement de l'Amérique centrale et de l'appuyer activement.

15^e séance plénière
26 mai 1988

1988/21. Mise à jour de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement eu égard à la détérioration de la condition de la femme dans les pays en développement

Le Conseil économique et social,

Considérant que, conformément à sa résolution 1986/64 du 23 juillet 1986, le Secrétaire général a présenté à la Commission de la condition de la femme, à sa trente-deuxième session, un avant-projet de mise à jour⁴⁰ de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement,

Tenant compte du fait que les évaluations préliminaires figurant dans cette étude et dans d'autres études établies par des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies font apparaître une détérioration de la condition de la femme dans les pays en développement, qui se traduit par la dégradation des conditions de travail, la réduction des revenus, la régression ou la stagnation des services de santé et un accès diminué à l'éducation,

⁴⁰ E/CN.6/1988/7.

Considérant que cette détérioration, qui est tout à l'inverse de l'amélioration escomptée de la condition de la femme, rend difficile la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix et fait obstacle à l'application efficace des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme⁴⁰,

Réaffirmant la nécessité d'examiner en profondeur le rôle de la femme dans le développement, en particulier la situation de la femme dans les pays en développement et les problèmes qui s'opposent à sa promotion,

1. *Recommande* que la mise à jour de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement fasse une large place aux facteurs qui contribuent à la détérioration de la condition de la femme dans les pays en développement, à savoir :

a) La crise économique, notamment le problème du service de la dette extérieure, en raison duquel les conditions de travail ont empiré, particulièrement dans les emplois faiblement rémunérés et dans le secteur non structuré de l'économie;

b) Les effets à long terme de l'incapacité de certains secteurs de l'économie d'absorber comme il conviendrait la main-d'œuvre féminine;

c) La baisse des revenus des femmes, particulièrement dans les régions agricoles;

d) L'écart qui existe manifestement entre hommes et femmes sur le plan des revenus;

e) Les effets à long terme de la baisse du niveau de l'enseignement, de la nutrition et de la santé enregistrée dans un grand nombre de pays en développement en conséquence des politiques d'ajustement structurel;

2. *Recommande également* que, lors de l'élaboration de la mise à jour de l'Etude, le Secrétaire général fasse un effort spécial pour adopter des optiques établissant un équilibre entre les conceptions traditionnelles des politiques d'ajustement structurel et les conceptions plus novatrices qui tiennent compte du coût social pour les femmes de ces ajustements dus, notamment, au service de la dette;

3. *Considère* que la mise à jour de l'Etude devrait porter attention à d'autres politiques de gestion du problème de la dette extérieure des pays en développement, qui pourraient contribuer à éliminer les obstacles actuels à la réalisation des objectifs des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.

15^e séance plénière
26 mai 1988

1988/22. Etablissement d'un système complet de présentation de rapports pour le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant l'importance attachée au suivi, à l'examen et à l'évaluation par la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, comme il ressort des Straté-